

Formation Continue Premiers Secours en Equipe 1 & 2

Formation continue annuelle obligatoire (arrêté du 24 mai 2000) pour tous les titulaires des diplômes (PSE1 ou 2, AFCPSAM, CFAPSE) comme tous les titulaires du BNSSA, BESSAN, sapeurs pompiers, secouristes associatifs, etc...

Objectif :

Acquérir les techniques et connaissance nouvelles, maintenir ses acquis, perfectionner ses gestes.

Formateur :

Moniteur National des Premiers Secours ou Instructeur National de Secourisme, titulaire de la PAE1 **qui exerce une profession dans le domaine de la santé ou du secours à personnes.**

Durée :

6 heures environ (l'arrêté du 24 mai 2000 détermine le minimum à 6 heures annuelle)

Programme :

L'alerte, L'obstruction brutale des voies aériennes, Les hémorragies externe, L'inconscience, L'arrêt Cardiaque, La défibrillation automatisée externe, Les détresses vitales, Les malaises et la maladie, Les accidents de la peau, Les traumatismes des os et des articulations, La noyade, La surveillance et l'aide au déplacement.

Evaluation des stagiaires :

Une attestation de formation continue sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs

Tarifs :

50 € /participant
(8 à 15 participants)

